

Formulaire obligatoire (article 302 A du
A. Rev. du C. de com. des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.A.E.P.AIDE ET ASSISTANCE À L'ENTREPRISE PEREIRE				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 173 boulevard Pereire 75017 PARIS						
Numéro SIRET* 5 2 0 0 0 8 0 9 5 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
Exercice N clos le 31/03/2025						
ACTIF						
			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	24 411	070	24 411
		Autres* (3)	072	24 670	074	24 670
		Valeurs mobilières de placement	080	082		
		Disponibilités	084	086		
		Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	49 082	098	49 082	
Total général (I + II)			110	49 082	112	49 082
PASSIF					Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		6 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		600	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134		3 286	
	Résultat de l'exercice		136		(12 748)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		(2 862)	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		144	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		43 026	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	5 092	172	6 251
	Comptes courants d'associés		173			
	Autres dettes		175		2 521	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176		51 944		
Total général (I + II + III)			180		49 082	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

certificat
conforme à
l'original

[Signature]

« A.A.E.P »
Société à responsabilité limitée au capital de 6.000 Euros

Siège Social : 173 boulevard Pereire
75017 PARIS

520.008.095 R.C.S. PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le 22 septembre 2025, à 11 heures,

Les associés de la société " **A.A.E.P** ", Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 €, dont le siège social est à PARIS (75017), 173 Boulevard Pereire, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie RUELLE, gérante associée possédant 300 parts,

La Présidente constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025,
- Rapport Spécial de la gérante sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation de ces comptes et rapports,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Quitus à la gérante,
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le rapport de gestion,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,



- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2025,

Elle rappelle aux associés qu'ils ont été convoqués plus de quinze jours à l'avance.

Il lui est donné acte de cette convocation et quitus sans réserve.

Elle rappelle ensuite que les rapports de la gérance, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la présente assemblée et que, pendant le même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente donne lecture des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et la Présidente fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître, pour ledit exercice une perte nette de 12 748.50 €.

En conséquence, elle donne à la Gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 12 748.50 € de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau » - 12 748.50 €

Après affectation de ce résultat, le compte « Report à nouveau » présentera un solde débiteur de 9 462.29 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code générale des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée par les associés, l'intéressé s'étant abstenu de prendre part au vote sur la convention le concernant, ces parts n'étant pas prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et son associée.

Stéphanie RUELLE

Fernande SOARES DE OLIVEIRA



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.A.E.P.AIDE ET ASSISTANCE À

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 49 082 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 749 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

*certifié conforme
à l'original*

Notes sur le bilan**Actif circulant***Etat des créances*

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 49 082 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	24 412	24 412	
Autres	24 671	24 671	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	49 082	49 082	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres*Composition du capital social*

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	145	145		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 027	43 027		
Dettes fiscales et sociales	6 252	6 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 522	2 522		
Produits constatés d'avance				
Total	51 945	51 945		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	252
Etat – autres charges à payer	1 159
Total	1 411

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	5 406		5 406
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	5 406		5 406

